

Rapport périodique 2024 en matière de durabilité

Rapport périodique 2024 pour l'année de référence 2023 relatif aux produits financiers visés à l'article 8, paragraphe 1 du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), et ce conformément à l'article 11 SFDR et à l'article 65 du Règlement délégué (UE) 2022/1299.

Version : 2024

Les produits énumérés ci-dessous sont constitués d'un ou de plusieurs fonds d'investissement sous-jacents, dont certains promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, ou poursuivent un objectif d'investissement durable tels que visés à l'article 8 ou 9 du règlement SFDR.

- [Alto Bonus](#)
- [Alto Cash Balance](#)
- [Alto Defined Contribution](#)
- [MultiPlan et MultiPlan+](#)
- [NN Scala Executive](#)
- [NN Scala Free Pension \(PLCI\)](#)
- [NN Scala Invest](#)
- [NN Scala Privilege \(EIP\)](#)
- [NN Scala Professional Pension \(CPTI\)](#)
- [NN Strategy non fiscal](#)

Les informations sur la durabilité contenues dans ce rapport périodique sur les produits ont été préparées au mieux par NN Insurance Belgium SA/NV sur la base des informations rendues disponibles par les gestionnaires d'actifs.

1. Classification des fonds (options d'investissement)

Ces produits étaient composés, pour l'année de référence, de fonds internes d'investissement dont certains ont promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou ont poursuivi un objectif d'investissement durable au cours de cette même période. Chaque fonds interne d'investissement a investi à 100 % dans le fonds d'investissement sous-jacent correspondant, tel que repris dans le tableau sous le point 2. L'objectif et la politique d'investissement du fonds interne correspondaient ainsi à 100 % à l'objectif et à la politique d'investissement du fonds d'investissement sous-jacent.

Sur la base des informations fournies par les gestionnaires d'actifs des fonds d'investissement sous-jacents, ces fonds d'investissement sous-jacents ont été classés pour l'année de référence comme article 6¹, 8² ou 9³ SFDR.

2. Classification du produit

Pour l'année de référence, NN Insurance Belgium SA a classé ces produits comme article 8 SFDR parce qu'ils ont promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de cette même période. La réalisation de ces caractéristiques était toutefois subordonnée à l'investissement par le preneur d'assurance au cours de cette période de référence dans au moins une des options d'investissement classées article 8 ou 9 SFDR reprise ci-dessous et/ou à la détention d'au moins une de ces options d'investissement durant la période de référence.

3. Liste des fonds d'investissement :

Nom du fonds d'investissement interne	Nom du fonds d'investissement sous-jacent	Code ISIN	Classification SFDR
NN BlackRock iShares MSCI Europe SRI UCITS ETF Fund	iShares II plc iShares MSCI Europe SRI UCITS ETF EUR (Acc)	IE00B52VJ196	8
NN Carmignac Emergents Fund	Carmignac Emergents A EUR Acc	FR0010149302	9
NN Carmignac Patrimoine Fund	Carmignac Patrimoine A EUR Acc	FR0010135103	8
NN DNCA Invest Eurose Fund	DNCA Invest Eurose	LU0284394235	8
NN Ethenea Ethna-AKTIV Fund	Ethna-AKTIV -T-	LU0431139764	8
NN FFG European Equities Sustainable Moderate Fund	FFG European Equities Sustainable Moderate	LU0945616984	8
NN FFG Global Flexible Sustainable Fund	FFG Global Flexible Sustainable	LU1697917083	8
NN Fidelity America Fund	Fidelity Funds - America Fund	LU0251127410	8
NN Fidelity Pacific Fund	Fidelity Funds - Pacific Fund	LU0368678339	8
NN Fidelity World Fund	Fidelity Funds - World Fund	LU1261432659	8
NN Flossbach von Storch - Bond Opportunities Fund	Flossbach von Storch - Bond Opportunities RT	LU1481583711	8
NN Flossbach von Storch Multiple Opportunities II RT Fund	Flossbach von Storch Multiple Opportunities II RT	LU1038809395	8
NN GS Emerging Markets Debt Fund	Goldman Sachs Emerging Markets Debt (Hard Currency)	LU0546915058	8

¹ Article 6 SFDR: le fonds ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et ne poursuit pas d'objectifs d'investissement durable.

² Article 8 SFDR: le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

³ Article 9 SFDR: le fonds poursuit un objectif d'investissement durable.

Nom du fonds d'investissement interne	Nom du fonds d'investissement sous-jacent	Code ISIN	Classification SFDR
NN GS Euro Bond Fund	Goldman Sachs Euro Bond	LU0546917773	8
NN GS Europe Sustainable Equity Fund	Goldman Sachs Europe Sustainable Equity	LU0991964320	8
NN GS Eurozone Equity Income Fund	Goldman Sachs Eurozone Equity Income	LU0127786431	8
NN GS Global Social Impact Equity Fund	Goldman Sachs Global Social Impact Equity	LU0332192961	9
NN GS Global Sustainable Equity Fund	Goldman Sachs Global Sustainable Equity P Cap EUR	LU0119216553	8
NN GS Patrimonial Aggressive Fund	Goldman Sachs Patrimonial Aggressive P Cap EUR	LU0119195450	8
NN GS Patrimonial Balanced Europe Sustainable Fund	Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	LU1444115874	8
NN GS Patrimonial Balanced Fund	Goldman Sachs Patrimonial Balanced P Cap EUR	LU0119195963	8
NN GS Patrimonial Defensive Fund	Goldman Sachs Patrimonial Defensive P Cap EUR	LU0119196938	8
NN JP Morgan Euro Liquidity Fund	JPMorgan Liquidity Funds EUR Standard Money Market VNAV Fund C (acc.)	LU2095450479	8
NN JPM US Technology Fund	JPM US Technology Fund	LU0159052710	8
NN JPMorgan Global Focus fund	JPMorgan Global Focus A(Acc)	LU0210534227	8
NN Lazard Patrimoine Opportunities SRI Fund	Lazard Patrimoine Opportunities SRI RC EUR	FR0007028543	8
NN M&G Dynamic Allocation Fund	M&G (Lux) Dynamic Allocation Fund	LU1582988058	8
NN M&G Global Listed Infrastructure Fund	M&G (Lux) Global Listed Infrastructure Fund	LU1665237704	8
NN M&G Optimal Income Fund	M&G (Lux) Optimal Income Fund	LU1670724373	8
NN Nordea Global Climate and Environment Fund	Nordea Global Climate and Environment Fund	LU0348926287	9
NN Nordea Global Real Estate Fund	Nordea Global Real Estate Fund	LU0705259769	8
NN Pictet-Global Megatrend Selection Fund	Pictet-Global Megatrend Selection	LU0386882277	8
NN R-co Valor Balanced Fund	R-co Valor Balanced	FR0013367281	8
NN R-co Valor Fund	R-co Valor	FR0011261197	8
NN Schroder ISF Global Energy Transition Fund	Schroder ISF Global Energy Transition	LU2390151400	9
NN Threadneedle Global Smaller Companies Fund	Threadneedle (Lux) Global Smaller Companies	LU0570870567	8
NN Triodos Euro Bond Impact Fund	Triodos Euro Bond Impact Fund	LU0278272504	9
NN Triodos Global Equities Impact Fund	Triodos Global Equities Impact Fund	LU0278271951	9

En annexe, vous trouverez de plus amples informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales ou à l'objectif d'investissement durable du produit dans le rapport périodique relatif à chacune des options d'investissement classées article 8 ou 9 SFDR, dans lesquelles vous avez investi ou que vous avez détenu au cours de l'année de référence.

Les options d'investissement classées article 6 SFDR ne font l'objet d'aucun rapport périodique.

ANNEXE

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Flossbach von Storch – Bond Opportunities

Identifiant d'entité juridique :
529900STNWWRK4MM7H18

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● **Oui**

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

●● **Non**

- Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social
- Il promouvait de caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit Flossbach von Storch – Bond Opportunities a rempli les caractéristiques environnementales et sociales suivantes dans le cadre de la stratégie d'investissement au cours de la période considérée :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- 1) Des **critères d'exclusion** avec des caractéristiques sociales et écologiques ont été mis en œuvre. Parmi ceux-ci figurent notamment l'exclusion des investissements dans des entreprises suivant certains modèles économiques. Une liste des critères d'exclusion appliqués figure à la section « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? ».
- 2) Une **politique d'engagement** a été mise en œuvre pour favoriser une évolution positive en cas d'**incidences négatives particulièrement graves** sur certains facteurs de durabilité. La politique d'engagement couvre les domaines suivants : émissions de gaz à effet de serre et domaine social/de l'emploi.

À la fin de la période considérée, 95,87 % des actifs du compartiment étaient des investissements présentant des caractéristiques environnementales ou sociales.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit Flossbach von Storch – Bond Opportunities se sont traduites comme suit :

1) **Exclusions appliquées :**

Les exclusions ont été appliquées sur la base des seuils de chiffre d'affaires réalisés et respectés au cours de la période considérée. Il n'a pas été investi dans des sociétés présentant

>0 % de chiffre d'affaires issu d'armes controversées,

>10 % de chiffre d'affaires issu de la production et/ou de la distribution d'armements,

>5 % de chiffre d'affaires issu de la production de produits du tabac,

>30 % de chiffre d'affaires issu de l'extraction et/ou de la distribution de charbon.

En outre, aucun investissement n'a été réalisé dans des sociétés qui, selon une évaluation interne, ont commis de graves violations des principes du pacte mondial des Nations unies (PMNU) sans aucune perspective de correction (perspective positive). En outre, ont également été exclus les émetteurs souverains considérés comme « non libres » par l'indice Freedom House.

2) **Politique d'engagement en cas d'incidences négatives particulièrement graves :**

Domaine des émissions de gaz à effet de serre :

Afin de mesurer les incidences négatives particulièrement graves sur certains facteurs de durabilité dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre, les indicateurs suivants ont été examinés et hiérarchisés en fonction de la pertinence, de la gravité des incidences négatives potentielles, de l'utilisation et de la disponibilité des données dans le cadre des analyses ESG internes : émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2), intensité des émissions de gaz à effet de serre et empreinte carbone sur la base des scopes 1 et 2 et consommation d'énergie de sources non renouvelables.

Aucune société du portefeuille ayant des incidences négatives particulièrement graves sur les émissions de gaz à effet de serre n'a été identifiée au cours de la période considérée dans le cadre du processus d'analyse interne.

Initiative d'engagement proactif en faveur des objectifs climatiques : Afin de favoriser une évolution positive croissante des sociétés du portefeuille dans le domaine des gaz à effet de serre, nous avons entamé un dialogue direct avec les sociétés qui n'ont pas encore fixé d'objectifs climatiques et dont il est possible de supposer qu'elles n'ont pas encore mis en place de mesures systématiques de réduction des gaz à effet de serre. En l'espèce, aucune incidence négative particulièrement grave n'a été relevée. Nous souhaitons toutefois sensibiliser à la pertinence d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre et du passage aux énergies renouvelables à travers nos activités d'engagement.

Au 30 septembre 2023, l'analyse de toutes les sociétés du portefeuille au regard de leur conformité avec l'accord de Paris sur le climat en matière d'objectifs climatiques a donné les résultats suivants :

- 62 sociétés se sont fixé des objectifs climatiques conformes à l'accord de Paris sur le climat
- 7 sociétés se sont fixé des objectifs climatiques moins ambitieux que l'accord de Paris sur le climat ou se sont engagées à publier des objectifs climatiques dans un avenir proche
- 3 sociétés ne se sont pas fixé d'objectifs climatiques et ne se sont pas encore engagées à mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Domaine social/de l'emploi :

Afin de mesurer les incidences négatives particulièrement graves sur certains facteurs de durabilité dans le domaine social/de l'emploi, dans le cadre du processus d'analyse interne, l'accent a été mis sur les indicateurs suivants, classés par ordre de priorité en fonction de leur pertinence, de la gravité des incidences négatives potentielles, de leur traitement et de la disponibilité des données : violations des principes du pacte mondial des Nations unies, violations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que processus visant à se conformer à auxdits principes et lignes directrices.

Au cours de la période considérée, aucune société bénéficiaire d'investissements n'a présenté de violation particulièrement grave des principes susmentionnés.

Mesures prises :

Les mesures prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période de référence sont présentées à la section « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

- ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Non applicable, car il s'agit du premier cycle de reporting.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Non applicable. Le produit Flossbach von Storch – Bond Opportunities n'a réalisé aucun investissement durable.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable. Le produit Flossbach von Storch – Bond Opportunities n'a réalisé aucun investissement durable.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Non applicable.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit Flossbach von Storch – Bond Opportunities a pris en compte les principales incidences négatives de la décision d'investissement sur les facteurs de durabilité (« principal adverse impacts » en anglais, abrégés en PAI ou indicateurs PAI), conformément à l'article 7, paragraphe 1, lettre a) du règlement (UE) 2019/2088 (Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité), ainsi qu'un indicateur supplémentaire lié au climat (absence d'initiatives de réduction des émissions de CO₂) et deux indicateurs sociaux supplémentaires dudit règlement (absence de politique en matière de droits de l'homme, absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption) dans le cadre du processus d'investissement interne, avec un accent particulier sur les indicateurs PAI. Dans le cadre de la stratégie d'investissement, les principaux PAI pris en compte étaient les suivants : émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2), intensité des émissions de gaz à effet de serre et empreinte carbone sur la base des scopes 1 et 2 et consommation d'énergie de sources non renouvelables.

En outre, une attention particulière a été portée aux violations des principes du pacte mondial des Nations unies, aux violations des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi qu'aux mesures et processus visant à se conformer auxdits principes. La prise en compte des indicateurs PAI a également permis d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit Flossbach von Storch – Bond Opportunities.

L'identification, la hiérarchisation et l'évaluation des PAI ont été réalisées dans le cadre du processus d'analyse interne, à l'aide d'analyses ESG spécifiques, élaborées individuellement pour les émetteurs/garants investis et prises en compte dans le profil risque/opportunité des analyses d'entreprises. Les indicateurs PAI ont ainsi été classés par ordre de priorité en fonction de leur pertinence, de la gravité des effets négatifs et de la disponibilité des données. L'évaluation n'a pas été basée sur des fourchettes ou des seuils rigides à respecter ou atteindre par les entreprises, mais plutôt sur une évolution positive en référence aux indicateurs PAI.

Pour la détermination des indicateurs PAI, les données primaires publiées par les sociétés du portefeuille, notamment dans le rapport sur le développement durable, ont été recueillies dans le cadre du processus d'analyse interne. Cette démarche a permis une analyse optimale des données et de leur qualité, ainsi que l'évaluation de la gestion des facteurs pris en compte par les sociétés du portefeuille. Compte tenu de la qualité et de la couverture insuffisantes de certains points de données, Flossbach von Storch a cherché à œuvrer en faveur d'une amélioration au travers d'activités d'engagement.

Politique d'engagement appliquée :

Dans le cadre de la politique d'engagement, des efforts de promotion d'une évolution positive des incidences négatives ont été fournis, à travers le dialogue avec les entreprises définies comme prioritaires. De plus amples informations sur les mesures prises sont fournies à la section « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Exclusions appliquées :

Le respect des exclusions suivantes a contribué à réduire ou à éviter l'indicateur PAI 10 « Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales », l'indicateur PAI 14 « Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à

sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) », ainsi que l'indicateur PAI 4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » :

- exclusion de l'extraction et/ou de la distribution de charbon ;
- exclusion des entreprises commettant des violations graves des principes du PMNU (sans perspective positive) ; et
- exclusion des armes controversées.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les informations présentées fournissent un aperçu des quinze principaux investissements du compartiment (15 premières positions).

Tous les principaux investissements sont présentés sous forme agrégée et sont déterminés sur la base du code d'identification du titre respectif (WKN/ISIN). Afin de se conformer aux exigences réglementaires, les principales pondérations reposent sur la moyenne des 4 dates de clôture trimestrielles de la période de référence. Toutes les valeurs sont exprimées en euros à des fins de simplification de la comparaison et de l'analyse.

Le tableau contient également des informations sur le secteur d'activité et le siège social de l'émetteur.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Etats-Unis d'Amérique ILB v.10(2040)	States	2,51 %	Etats-Unis d'Amérique
Etats-Unis d'Amérique ILB v.13(2043)	States	2,43 %	Etats-Unis d'Amérique
Etats-Unis d'Amérique ILB v.22(2032)	States	1,67 %	Etats-Unis d'Amérique
Kreditanstalt für Wiederaufbau EMTN Reg.S. v.21(2028)	States	1,52 %	Allemagne
Etats-Unis d'Amérique ILB v.23(2033)	States	1,44 %	Etats-Unis d'Amérique
République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.22(2023)	States	1,35 %	Allemagne
Fonds européen de stabilité financière [FESF] Reg.S. v.23(2026)	States	1,16 %	Institutions européennes
République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.22(2023)	States	1,10 %	Allemagne
Etats-Unis d'Amérique v.23(2025)	States	1,10 %	Etats-Unis d'Amérique
République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.22(2023)	States	1,06 %	Allemagne
République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.22(2023)	States	1,03 %	Allemagne
Banque pour la reconstruction EMTN Reg.S. v.21(2031)	States	1,00 %	Allemagne
Union européenne Reg.S. v.21(2031)	States	0,92 %	Communauté européenne
Union européenne Reg.S. v.22(2025)	States	0,91 %	Communauté européenne
Autriche Reg.S. v.23(2033)	States	0,86 %	Autriche

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01.10.2022 au 30.09.2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30 septembre 2023, la proportion d'investissements liés à la durabilité était de 95,87 %. Les investissements liés à la durabilité englobent les investissements qui remplissent les caractéristiques environnementales et sociales du produit Flossbach von Storch – Bond Opportunities.

- *Quelle était l'allocation des actifs ?*

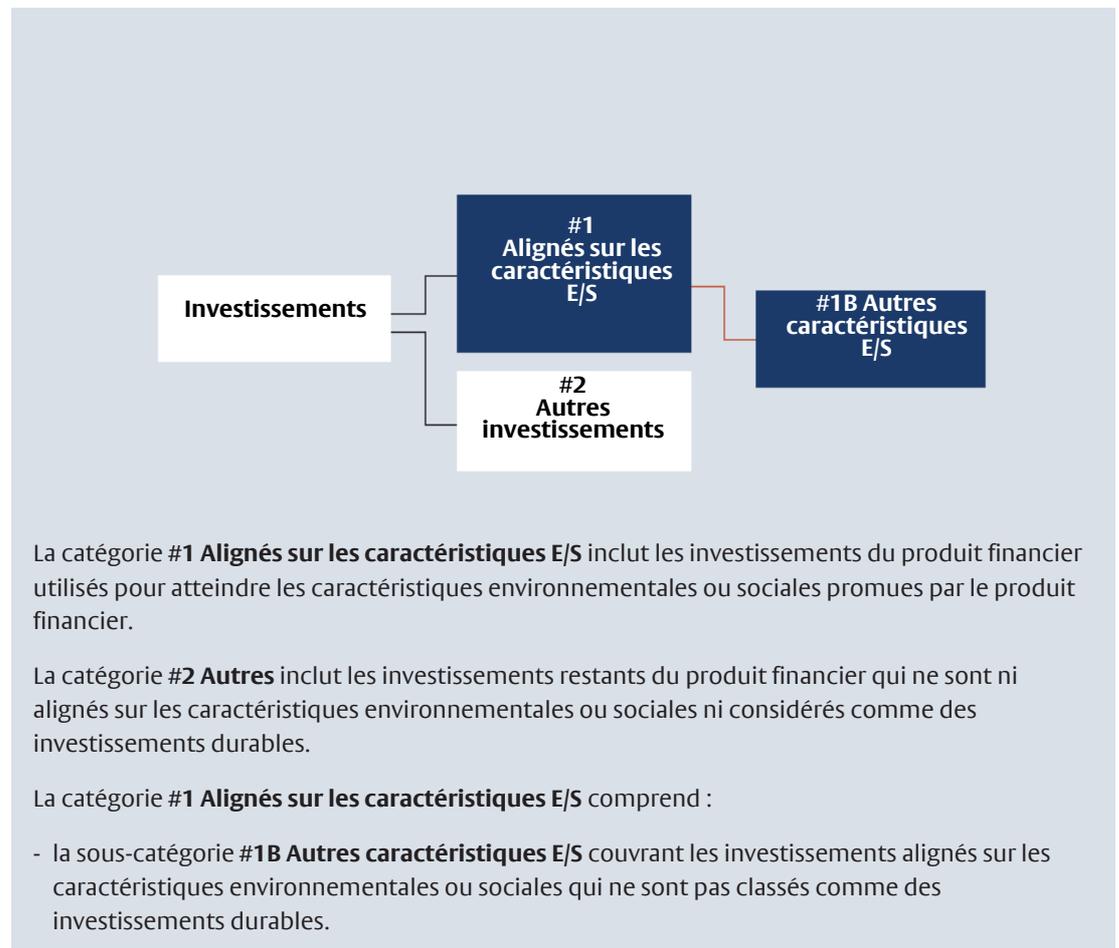
Au 30 septembre 2023, l'allocation des actifs du produit Flossbach von Storch – Bond Opportunities se présentait comme suit.

#1 Alignés sur les caractéristiques E/S :

95,87 % des investissements ont été réalisés dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire soumis à un examen permanent au regard des critères d'exclusion susmentionnés et des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

#2 Autres :

La part restante de l'investissement (4,13 %) est constituée par exemple de liquidités (notamment des liquidités destinées à honorer les obligations de paiement à court terme), de produits dérivés (notamment des opérations de change à terme à des fins de couverture) et, à des fins de diversification, d'investissements indirects dans des métaux précieux, à l'exclusion des certificats d'or



● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Secteur	Sous-secteur	Proportion en %
Etats	Etats	43,81 %
Finances	Banques	13,56 %
Finances	Services financiers	7,41 %
Services de communication	Services de télécommunication	5,31 %
Biens de consommation non essentiels	Véhicules à moteur et composants	4,97 %
Immobilier	Gestion et développement immobiliers	4,73 %
Immobilier	Fonds d'investissement immobilier en capital-actions (REIT)	2,78 %
Santé	Produits pharmaceutiques, biotechnologies et sciences de la vie	1,65 %
Biens de consommation non essentiels	Services aux consommateurs	1,27 %
Entreprise industrielle	Transports	1,23 %
Biens de consommation de base	Alimentation, boissons et tabac	1,16 %
Biens de consommation non essentiels	Biens de consommation non essentiels : Distribution et vente au détail	1,11 %
Energie	Energie	1,10 %
Matériel	Matériel	1,10 %
Sociétés d'approvisionnement	Sociétés d'approvisionnement	1,02 %
Santé	Santé : Équipements et services	0,98 %
Entreprise industrielle	Biens d'équipement	0,81 %
Services de communication	Médias et divertissement	0,74 %
Biens de consommation de base	Biens de consommation de base : Distribution et vente au détail	0,57 %
Biens de consommation de base	Produits ménagers et de soins corporels	0,34 %
Entreprise industrielle	Services commerciaux et professionnels	0,21 %
Divers	Divers	4,14 %

La part des actifs du compartiment investis dans le secteur des combustibles fossiles était de 0,01 %.

En raison des différences d'arrondi au niveau de certains postes, les totaux peuvent s'écarter de la valeur réelle.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit Flossbach von Storch – Bond Opportunities a fait la promotion de caractéristiques écologiques et sociales, sans toutefois viser des investissements conformes à la taxinomie. Les investissements n'ont pas contribué à la réalisation d'un objectif environnemental au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement européen sur la taxinomie). La proportion d'investissements durables sur le plan environnemental réalisés selon la taxinomie de l'UE est de 0 %.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Activités alignées sur la taxinomie, exprimées en pourcentage : du **chiffre d'affaires**, pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition vers une économie verte ; des **dépenses d'exploitation** (OpEx), pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

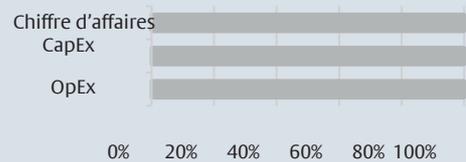
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Conformité des investissements à la taxinomie **obligations souveraines incluses***



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. Conformité des investissements à la taxinomie **obligations souveraines non incluses***



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable. Le produit Flossbach von Storch – Bond Opportunities promeut des caractéristiques environnementales/sociales, sans toutefois viser des investissements durables. La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était donc de 0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable. Le produit Flossbach von Storch – Bond Opportunities promeut des caractéristiques environnementales/sociales, sans toutefois viser des investissements durables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable. Le produit Flossbach von Storch – Bond Opportunities promeut des caractéristiques environnementales/sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable. Le produit Flossbach von Storch – Bond Opportunities promeut des caractéristiques environnementales/sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au 30 septembre 2023, la catégorie « #2 Autres » comprenait les investissements suivants :

- Des liquidités, notamment des liquidités destinées à honorer les obligations de paiement à court terme, sans protection environnementale ou sociale minimale.
- Des produits dérivés, utilisés à des fins de couverture. Aucune protection minimale de l'environnement ou sociale n'a été définie.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures suivantes ont été prises pour satisfaire aux caractéristiques écologiques et/ou sociales du produit Flossbach von Storch – Bond Opportunities :

1) Exclusions appliquées :

Les critères d'exclusion énumérés à la section « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » ont été évalués et mis à jour en continu sur la base de données de recherche ESG internes et externes. Le respect des critères d'exclusion a fait l'objet d'une surveillance tant en amont d'un investissement que pendant la période de détention ultérieure.

2) Politique d'engagement en cas d'incidences négatives particulièrement graves :

Domaine des émissions de gaz à effet de serre

Aucune société du portefeuille ayant des incidences négatives particulièrement graves sur les émissions de gaz à effet de serre n'a été identifiée au cours de la période considérée dans le cadre du processus d'analyse interne. En conséquence, aucune activité d'engagement associée à des incidences négatives particulièrement graves n'a été effectuée au cours de la période considérée.

Afin de parvenir à une amélioration dans le domaine **des émissions de gaz à effet de serre**, un dialogue actif a été entamé avec 1 société du portefeuille, qui ne s'est pas encore fixé d'objectifs climatiques. Au 30 septembre 2023 : le dialogue avec les sociétés se poursuit.

Domaine social/de l'emploi

Aucune société du portefeuille commettant des violations graves des principes du PMNU et des principes directeurs de l'OCDE n'a été identifiée au cours de la période considérée dans le cadre du processus d'analyse interne. En conséquence, aucune activité d'engagement associée à des incidences négatives particulièrement graves n'a été effectuée au cours de la période considérée.

Flossbach von Storch rend également compte de ses activités d'actionnaire actif dans le cadre du rapport annuel sur l'actionnariat actif, publié sur le site Web avec les informations relatives à la durabilité.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable. Le fonds Flossbach von Storch – Bond Opportunities promeut de caractéristiques environnementales/sociales, mais ne détermine pas d'indice comme valeur de référence.

Les deux **valeurs de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales promues.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.